

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL n° 257/2017 – PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A L'ASSOCIATION SHADOW'S

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R.411-8,

VU le courrier en date du 10 mai 2017, sollicitant une autorisation pour organiser un rassemblement de motards le dimanche 14 mai 2017 sur le parking du Laminoir 1,

CONSIDERANT qu'il convient de réserver des emplacements sur le domaine public communal au profil de motards afin de permettre l'organisation d'un rassemblement,

ARRETE

ARTICLE 1°- L'association SHADOW'S est autorisée à occuper le parking devant le Laminoir 1, avenue du 10 août à Decazeville afin d'organiser le départ et l'arrivée de motards le dimanche 14 mai 2017.

ARTICLE 2°- La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3° - Les Services Techniques Municipaux,
Le Commandant de Police Nationale,
La Police Municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 11 mai 2017
Le Maire,
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



L'Adjoint Délégué,
Alain ALONSO